



Devis et redressement judiciaire

Par Midouze46

Bonjour tout le monde,

Je suis nouveau sur ce forum et pas très au fait des questions d'ordre juridique.

Ne m'en voulez pas si pour certains cela peut paraître évident .

Ma question est simple, puis-je annuler un devis signé ayant découvert récemment que cette entreprise était en redressement judiciaire." Procédure en cours ?. Je n'ai pas versé d'acompte et pour tout vous dire je ne sais même pas si le devis est valable. Il est écrit que c'est un «devis estimatif » et qu'il n'ai valable qu'un mois ! Voilà, si vous voulez plus de précisions n'hésitez pas. Cordialement